

Avec l'AAC vous ne préparez pas seulement les épreuves du permis de conduire, vous allez pouvoir approfondir les comportements qui vous permettront de mieux prévoir les situations à risques, mais également apprendre à votre rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui vous connaît bien, ce qui vous permettra d'acquérir une très forte expérience.

Dès l'âge de 15 ans vous pouvez choisir l'AAC et cela se passera en 2 étapes :

- **La formation initiale** qui comprendra :
 - Une évaluation de départ d'1h en voiture
 - Une formation théorique pour préparer l'épreuve de théorie générale (code)
 - Une formation pratique (cours de conduite) : 20h minimum en boîte manuelle ou 13h minimum en boîte automatique

Une fois le code obtenu et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant de la conduite, celui-ci vous délivrera une attestation de fin de formation initiale (AFFI) qui figurera dans votre livret d'apprentissage et qui devra être remise à votre compagnie d'assurance.

- **La période de conduite accompagnée** d'un an minimum et au moins 3000km, qui comprendra (avec présence obligatoire de l'accompagnateur) :
 - Un rendez-vous préalable de 2h de conduite : permet le passage de relais entre l'enseignant et l'accompagnateur avec remise du guide de l'accompagnateur à la fin de la séance
 - 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires : 1h de conduite et 2h de théorie chacun.

Durant cette période, vous ne pourrez conduire que sur le territoire national français et sans oublier de mettre le disque « conduite accompagnée » à l'arrière du véhicule.

Les avantages :

- **L'assurance** : Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2nde année si vous n'avez occasionné aucun accident.
- **Une meilleure réussite** : L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.
- **La durée du permis probatoire** : La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.
- **Moins d'accidents** : L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

Dès l'âge de 18 ans vous pouvez choisir la conduite supervisée pour une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court.

Cela vous permettra d'avoir une formation complète, avec l'aide d'un enseignant de la conduite et d'un accompagnateur qui vous connaît bien. Vous pouvez faire ce choix à tout moment.

Deux étapes comme pour la conduite accompagnée :

- **La formation initiale** qui comprendra :
 - Une évaluation de départ d'1h dans la voiture
 - Une formation théorique pour préparer l'épreuve de théorie générale (code)
 - Une formation pratique (cours de conduite) : 20h minimum en boîte manuelle ou 13h minimum en boîte automatique

Une fois le code obtenu et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant de la conduite, celui-ci vous délivrera une attestation de fin de formation initiale (AFFI) qui figurera dans votre livret d'apprentissage et qui devra être remise à votre compagnie d'assurance.

- **La période de conduite supervisée** : (sans délai ni nombre minimum de km à parcourir)
 - Un rendez-vous préalable de 2h de conduite : permet le passage de relais entre l'enseignant et l'accompagnateur avec remise du guide de l'accompagnateur à la fin de la séance.
 - 1 rendez-vous pédagogique non obligatoire : 1h de conduite et 2h de théorie.

Durant cette période, vous ne pourrez conduire que sur le territoire national français et sans oublier de mettre le disque « conduite accompagnée » à l'arrière du véhicule.

Les avantages :

- Permet d'expérimenter la conduite en conditions réelles
- Evite de devoir payer des leçons de conduite supplémentaires en attendant l'examen pratique
- Permet de s'entraîner à nouveau en cas d'un premier échec à l'examen de la conduite
- Prendre confiance en soi
- Prolonger son entraînement et son apprentissage le temps estimé nécessaire avant un nouvel examen pratique.